



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE GUADELOUPE

Association loi 1901
Siège social : Ecole Léon Feix
B.P. 39
97151 POINTE-A-PITRE CEDEX

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2019

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**



Coopérons dès l'École

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE GUADELOUPE

Association loi 1901

Siège social : Ecole Léon Feix

B.P. 39

97151 POINTE-A-PITRE CEDEX

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2019

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

A l'Assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSOCIATION

Nous avons été avisés d'une convention passée entre votre association et Monsieur Georges LAUMUNO, autorisant votre président à lui octroyer une régie d'avance à hauteur de 2 000 €. Cette régie d'avance, autorisée par votre conseil d'administration du 3 octobre 2019, est destinée à éviter que Monsieur Georges LAUMUNO supporte sur ses deniers personnels des dépenses éventuelles réalisées par ses soins pour le compte de l'association à l'occasion de ses missions.



Nous vous informons qu'il ne nous a pas été donné avis d'autres conventions conclues visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à Boulogne, le 16 janvier 2020

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard

Commissaire aux Comptes



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE GUADELOUPE

Association loi 1901
Siège social : Ecole Léon Feix
B.P. 39
97151 POINTE-A-PITRE CEDEX

Exercice clos le 31 août 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



Coopérons dès l'École

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE GUADELOUPE

Association loi 1901

Siège social : Ecole Léon Feix

B.P. 39

97151 POINTE-A-PITRE CEDEX

Exercice clos le 31 août 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E de la Guadeloupe relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 159 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 261 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 155 sur 258 lors de l'exercice précédent) ;
- A l'actif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 1 667,62 € le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif, constatés dans 3 comptes rendus financiers



comptabilisés ; ce montant, libellé "erreurs débitrices", est inclus dans le poste "autres créances". De même, au passif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 78,89 € le total des écarts créditeurs entre l'actif et le passif, constatés dans 4 autres comptes rendus financiers comptabilisés ; ce montant libellé "erreurs créditrices", est inclus dans le poste "autres dettes". Les sources de ces écarts n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;

- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et



notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 16 janvier 2020

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard

Commissaire aux Comptes



OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
pédagogie coopérative

BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DE LA GUADELOUPE

ACTIF	31.08.2019			31.08.2018	PASSIF	31.08.2019	31.08.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	227	227			Fonds propres	-2 540	-3 879
Terrains					Report à nouveau	361 185	310 018
Constructions					Résultat de l'association	9 069	46 450
Installations et matériels d'activités					Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	27 178	25 116	2 062	2 211	Total	367 714	352 588
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Prêts OCCE					Fonds reportés et dédiés	89 880	64 168
Autres immobilisations financières					Provisions pour risques		
Total	27 405	25 343	2 062	2 211	Provisions pour charges	30 049	27 353
					Total	119 929	91 521
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 466		1 466	940	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	954		954	3 927	Emprunts & dettes financières		
Comptes courants OCCE					Fournisseurs	7 163	14 820
Autres créances (dont erreurs débitrices)	6 721		6 721	34 452	Dettes fiscales et sociales	4 402	5 002
Trésorerie	544 887		544 887	535 987	Comptes courants OCCE		
Charges constatées d'avance	3 280		3 280	1 465	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	6 820	23 209
Total	557 308		557 308	576 771	Produits constatés d'avance	53 342	91 842
					Total	71 727	134 873
TOTAL	584 713	25 343	559 370	578 982	TOTAL	559 370	578 982



COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
pédagogie coopérative

OCCE DE LA GUADELOUPE

	2018/2019	2017/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	460 916	506 405
Ventes de produits	354 604	330 674
Prestations de service et animations	300 486	288 984
Subventions d'exploitation	310 661	230 799
Dons et Mécénat		
Contributions financières	2 615	
Autres produits divers de gestion courante	57 617	63 706
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés	74 568	49 674
Total	1 561 467	1 470 242
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	284 033	219 406
Variation des stocks de fournitures à céder	-531	71
Achats de fournitures administratives	2 219	1 313
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	892 325	880 308
Aides financières	179 075	135 121
Impôts et taxes	921	903
Salaires	49 202	48 089
Charges sociales	4 718	7 222
Autres charges	74 512	83 321
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	34 164	35 204
Dotations aux provisions	2 696	2 518
Reports en fonds dédiés	100 280	82 710
Total	1 623 614	1 496 187
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-62 146	-25 944
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	3 721	1 504
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	3 721	1 504
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	3 721	1 504
RESULTAT COURANT (I + II)	-58 425	-24 440
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	121 989	97 492
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	121 989	97 492
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	54 221	26 482
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions	274	121
Total	54 494	26 602
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	67 495	70 890
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	9 069	46 450
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	75 653	59 043
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	75 653	59 043

ANNEXE DE L'ASSOCIATION

OCCE DE LA GUADELOUPE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2019. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de *“permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe”*.

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	559 369,84 €	578 982,14 €
Résultat de l'exercice :	9 069,38 €	46 449,63 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	261	258
dont coopératives et foyers agrégés :	159	155
dont coopératives et foyers non agrégés :	102	103
Nombre de coopérateurs :	37 280	38 174
Heures de bénévolat du siège départemental	460	370
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	2 291	1 777
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	2	1 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	75 653 €	59 043 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 68 672 € soit environ 5,54% du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DE LA GUADELOUPE

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	9 069,38	{ dont 14 695,70 pour le siège départemental dont -5 626,32 pour les C.R.F. agrégés	
Autres créances :	6 721,26	{ dont 5 053,64 pour le siège départemental dont 1 667,62 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs	
entre total actif et total passif constatés dans		3	C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	6 820,21	{ dont 6 741,32 pour le siège départemental dont 78,89 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs	
entre total actif et total passif constatés dans		4	C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	544 886,87	{ dont 190 916,75 pour le siège départemental dont 353 970,12 pour les C.R.F. agrégés,	
soit en moyenne environ		2 226,23	par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	34 163,66	{ dont 1 494,73 pour le siège correspondant aux amortissements dont 32 668,93 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements	
soit en moyenne environ		205,46	par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	1 687 177,34	{ dont 452 240,43 pour le siège départemental dont 1 234 936,91 pour les C.R.F. agrégés,	
soit en moyenne environ		7 766,90	par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	1 678 107,96	{ dont 437 544,73 pour le siège départemental dont 1 240 563,23 pour les C.R.F. agrégés,	
soit en moyenne environ		7 802,28	par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :		-35,39	par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	2,0	2,0
Total	3,0	3,0

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Fichier Excel conçu par l'AD		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	190	180
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	73%	70%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	142	141
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	68	37
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	0	0
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	0%	0%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	Rencontres individuelles + 3 formations collectives	Rencontres individuelles
Participants aux séances de formation (estimation)	70	


OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES

pédagogie coopérative

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE LA GUADELOUPE

ACTIF	31.08.2019			31.08.2018	PASSIF	31.08.2019	31.08.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	227	227			Fonds propres	-2 540	-3 879
Terrains					Résultat du siege de l'association	14 696	1 339
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités					Total	12 155	-2 540
Autres immobilisations corporelles	27 178	25 116	2 062	2 211	FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds reportés et dédiés	89 880	64 168
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières					Provisions pour charges	30 049	27 353
Total	27 405	25 343	2 062	2 211	Total	119 929	91 521
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 466		1 466	940	Emprunts OCCE		
					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers	954		954	3 927	Fournisseurs	7 163	14 820
Comptes courants OCCE					Dettes fiscales et sociales	4 402	5 002
Autres créances	5 054		5 054	19 768	Comptes courants OCCE		
Trésorerie	190 917		190 917	188 286	Autres dettes	6 741	15 954
Charges constatées d'avance	3 280		3 280	1 465	Produits constatés d'avance	53 342	91 842
Total	201 670		201 670	214 387	Total	71 648	127 618
TOTAL	229 075	25 343	203 732	216 598	TOTAL	203 732	216 598



COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE LA GUADELOUPE

OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
pédagogie coopérative

	2018/2019	2017/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	105 977	106 395
Ventes de produits	358	136
Prestations de service et animations	23 640	23 402
Subventions d'exploitation	208 051	166 992
Dons et Mécénat		
Contributions financières	2 615	
Autres produits divers de gestion courante	9 679	23 715
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés	74 568	49 674
Total	424 888	370 314
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	913	290
Variation des stocks de fournitures à céder	-531	71
Achats de fournitures administratives	2 219	1 313
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	92 733	99 208
Aides financières	179 075	135 121
Impôts et taxes	921	903
Salaires	49 202	48 089
Charges sociales	4 718	7 222
Autres charges	3 132	6 640
Dotations aux amortissements et dépréciations	1 495	1 763
Dotations aux provisions	2 696	2 518
Reports en fonds dédiés	100 280	82 710
Total	436 854	385 850
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-11 966	-15 536
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	1 129	956
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	1 129	956
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	1 129	956
RESULTAT COURANT (I + II)	-10 837	-14 579
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	26 224	16 200
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	26 224	16 200
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	417	161
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions	274	121
Total	691	282
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	25 533	15 918
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	14 696	1 339
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	12 650	10 175
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	12 650	10 175

ANNEXE 2018/2019 DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE 971 GUADELOUPE

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2019, qui dégage un **excédent** de **14 695,70 €**. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 – PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'association départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer.

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II – NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	227,45 €			227,45 €
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités				
Agencements & aménagements divers	804,68 €			804,68 €
Matériel de transport				
Matériel informatique	22 197,82 €	1 618,80 €	1 527,50 €	22 289,12 €
Mobilier de bureau	4 083,73 €			4 083,73 €
Immobilisations en cours				
Total	27 313,68 €	1 618,80 €	1 527,50 €	27 404,98 €


b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice
Acquisitions de l'exercice
Acquisitions Matériel informatique

• NUC "ACCUEIL" (code : IM000015)	576,40 €
• NUC "COMPTA." (code : IM000016)	576,40 €
• Onduleur "Compta." EATON ELLIPSE PRO (code : IM000017)	233,00 €
• Onduleur "ACCUEIL" EATON ELLIPSE PRO (code : IM000018)	233,00 €

Total des acquisitions Matériel informatique

1 618,80 €
Acquisitions Mobilier de bureau

•

Total des acquisitions Mobilier de bureau

0,00 €
Total des acquisitions de l'exercice

1 618,80 €
Désinvestissements de l'exercice
Désinvestissements Matériel informatique

• Unité centrale "COMPTA" (code : IM000008)	669,50 €
• Unité Centrale "ACCUEIL" (code : IM000011)	539,00 €
• Modem Routeur NETGEAR Wifi N150 (code : MODEM02)	80,00 €
• Téléphone portable SAMSUNG "Président" (code : TELPORT004)	239,00 €

Total des désinvestissements Matériel informatique

1 527,50 €
Désinvestissements Mobilier de bureau

•

Total des désinvestissements Mobilier de bureau

0,00 €
Total des désinvestissements de l'exercice

1 527,50 €
c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	227,45 €			227,45 €
Constructions et agencement	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%				
Agencements & amén. divers	10%	804,68 €			804,68 €
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	20 969,05 €	1 471,16 €	1 527,50 €	20 912,71 €
Mobilier de bureau	20%	3 101,07 €	297,42 €		3 398,49 €
Total		25 102,25 €	1 768,58 €	1 527,50 €	25 343,33 €

2. Immobilisations financières

• Néant	0,00 €
---------	--------



3. Stocks

Les stocks sont composés essentiellement de fournitures pédagogiques à céder aux coopératives. Ils sont évalués selon la méthode «premier rentré, premier sorti».

• 6 Agendas (cycle 1) maître + élève + support	510,00 €
• 6 Agendas (cycle 1) sans guide du maître	306,00 €
• 92 Agendas (cycle 2)	156,40 €
• 37 Agendas (cycle 3)	44,40 €
• 108 Livrets (agenda)	378,00 €
• 1 Logiciel "Compta' Coop 3"	25,20 €
• 22 Cahiers de comptabilité générale	35,20 €
• 28 Cahiers de comptabilité de classe	11,20 €
	<u>1 466,40 €</u>

Total des stocks de l'exercice

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	953,90 €		953,90 €
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	953,90 €		953,90 €

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération Nationale :

- NEANT

6. Autres créances

• Régie d'avance M. LAUMUNO	1 093,14 €
• Produits à recevoir (FD aide Commissaire aux comptes + solidarité CME)	<u>3 960,50 €</u>

Total des Autres créances

5 053,64 €

7. Trésorerie

• Part sociale Bred	43 670,00 €
• Crédit Agricole (compte courant)	6 999,82 €
• Bred (compte courant)	49 236,11 €
• Crédit Mutuel Enseignant (compte courant)	20 691,84 €
• Crédit Mutuel Enseignant (compte solidarité)	8 052,60 €
• Crédit Coopératif	3,67 €
• Crédit Agricole (compte livret)	466,33 €
• Crédit Agricole (compte livret A)	61 245,33 €
• Bred (compte CASDEN)	230,00 €
• Intérêts 2019 à recevoir « livret A » (du 01/01/2019 au 31/08/2019)	308,78 €
• Caisse de l'A.D.	<u>12,27 €</u>

Total de la Trésorerie

190 916,75 €

8. Charges constatées d'avance

• FD (250 calendriers 2020 et 100 planning 2020)	235,00 €
• 247 Abonnements AetE de sept. 2019 à déc. 2019	741,00 €
• Billet avion stage FD de M. LAUMUNO pour septembre 2019	1 348,03 €
• Billet avion stage Retkoop de M. JUDITH (de 2018/2019 reporté sur 2019/2020)	820,15 €
• Modif.billet avion stage Retkoop de M. JUDITH (de 2018/2019 reporté sur 2019/2020)	<u>135,58 €</u>

Total des Charges constatées d'avances

3 279,76 €



III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Le fonds associatif est le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel	27 352,93	2 696,05		30 048,98
Indemnité du personnel				
Provisions pour charges	27 352,93	2 696,05		30 048,98
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
TOTAL	27 352,93	2 696,05		30 048,98

Dotations / reprises d'exploitation 2 696,05

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total 2 696,05

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés et dons

Fonds dédiés + Dons	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Codification pour les comptes de charges et produits finissant par (0..)				
Le Séisme dans ma commune... (018)	807,77 €			807,77 €
Rectorat de la Guadeloupe (020)	1 895,97 €	19 050,00 €	11 551,29 €	9 394,68 €
D.A.C. de la Guadeloupe (021)	11 870,00 €	61 325,00 €	62 180,00 €	11 015,00 €
Fonds attribués à l'AD971 (028)	20 113,89 €	12 751,77 €	14 935,22 €	17 930,44 €
Erasmus I 5/18 Elém. Grand-Camp I ABYMES (045)	-5 301,88 €	5 301,88 €		0,00 €
Erasmus I 6/19 Elém. Raphaël Cipolin PAP (046)	2 593,40 €		7 677,60 €	-5 084,20 €
Erasmus I 7/18 Mat. Albertine Mignard P T-BOURG (047)	2 878,77 €	1 592,29 €	4 471,06 €	
Erasmus I 7/19 Mat. Laure L. Soliveau MOULE (048)	17 543,74 €	9 036,00 €	17 543,58 €	9 036,16 €
Solidarité Saint-Martin et autres îles (049)	6 982,77 €			6 982,77 €
Psychologues des îles du Nord (050)	4 783,46 €	1 011,50 €	5 756,58 €	38,38 €
Erasmus I 8/20 Elém. La Jaille B-MAHAULT (051)		27 838,40 €	19 987,46 €	7 850,94 €
Erasmus I 8/20 Prim. Cocoyer MOULE (052)		14 796,80 €	13 046,12 €	1 750,68 €
Erasmus I 8/20 Elém. Stéphane Mathieu C-B-EAU (053)		12 595,20 €	12 609,52 €	-14,32 €
Erasmus I 8/20 Prim. Bragelonne B-MAHAULT (054)		12 595,20 €	10 327,89 €	2 267,31 €
Erasmus I 9/21 Mat. Laure L. Soliveau MOULE (055)		27 904,00 €		27 904,00 €
Total	64 167,89 €	205 798,04 €	180 086,32 €	89 879,61 €



4. Emprunts et dettes assimilées

Néant

5. Fournisseurs

• ORANGE ANTILLES FRANCE TELECOM	168,88 €
• CANON	81,94 €
• INTERNET ORANGE	60,00 €
• ORANGE CARAIBE	145,39 €
• MAE	- 277,56 €
• SOLIDARITE LAIQUE	1 830,50 €
• Frs FACTURES NON PARVENUES	<u>5 153,81 €</u>

Total des Fournisseurs

7 162,96 €

6. Dettes fiscales et sociales

• Provision congés payés « personnels du siège »	1 808,21 €
• URSSAF « personnels du siège » (charges d'août 2019)	862,08 €
• MUTUELLE « personnels du siège » (charges de juil. et août 2019)	126,96 €
• Retraite complémentaire C.G.R.R. « personnels du siège » (charges d'avril à août 2019)	873,91 €
• Prévoyance « personnels du siège » (charges de juil. et août 2019)	78,88 €
• Provision charges sociales sur congés payés « personnels du siège »	34,73 €
• Formation pro. UNIFORMATION « personnels du siège » (charges de janvier à août 2019)	<u>617,38 €</u>

Total des Dettes fiscales et sociales

4 402,15 €

7. Comptes courants OCCE (créditeurs)

• Fédération Nationale OCCE	<u>0,00 €</u>
Total du compte Fédération Nationale	0,00 €

8. Autres dettes

• Ass. ARTISTE EN MOUVEMENT	1 400,00 €
• Ass. SOLEY GWADLOUP	1 750,00 €
• Mme RICHARD Cindy	1 500,00 €
• Mme GRAND Francelise	1 190,00 €
• Mme ANDRÉ Angèle	144,50 €
• M. DELORME Pierre	500,00 €
• Charges à payer (Vers. Bred du 22/08/2019 non identifié)	<u>256,82 €</u>

Total des Autres dettes

6 741,32 €

9. Produits constatés d'avance

• 6 Subventions non identifiées reçues du 27/08/2013 au 24/04/2018	<u>53 341,74 €</u>
--	--------------------

Total des Produits constatés d'avance

53 341,74 €



IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	37 280	38 174
Cotisation nationale par coopérateur	1,110 €	1,090 €
Cotisation départementale par coopérateur	1,633 €	1,605 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	102 241,52 €	102 870,15 €
Cotisations versées à la Fédération	41 380,80 €	41 609,66 €
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	41 380,80 €	41 609,66 €

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères	88 412,00 €	45 507,00 €
Subventions conseil général & régional		4 000,00 €
Subventions communes		
Autres subventions	119 638,69 €	117 484,77 €
Total	208 050,69 €	166 991,77 €
Dont versées aux coopératives (Total des subvention moins frais de gestion OCCE de 6 132 € de 1 905 € et 4 978,92 €)	195 034,77 €	159 248,77 €

3. Contributions financières

- Aides Fédération OCCE

Total des Contributions financières

2 615,00 €

2 615,00 €

4. Produits exceptionnels

- Fonds attribués à AD971 12 751,77 €
- Autre produits exceptionnels 13 019,35 €
- Gain sur charges sociales 5,13 €
- Dons sur paiement des coopératives 204,15 €
- Cotisations antérieures (Elèves-Adultes + affiliation + assurance) 243,10 €

Total des Produits exceptionnels

26 223,50 €

5. Charges exceptionnelles

- Autres charges exceptionnelles 403,19 €
- Charges exceptionnelles sur paiement des coopératives 12,20 €
- Perte sur charges sociales 1,68 €
- Dotations aux amortissements exceptionnels (sortie immo. non totalement amorti) 273,85 €

Total des Charges exceptionnelles

690,92 €



V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Néant

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie de Pointe-à-Pitre, de locaux (environ 30 m²) dépendant du groupe scolaire situé à l'école élémentaire Léon Feix – Assainissement – POINTE-A-PITRE.

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 460 heures de travail (dont Conseil d'administration, bureau et séance de travail 150h – Permanence 70h – Conseil d'école 5h – Conseil de maître 10h – Accompagnement pédagogique 110h – Accompagnement gestion 100h – Représentation OCCE 15h) valorisées à 12 650 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

• La BRED :

Une mutualisation des comptes des coopératives scolaires affiliées avait été réalisée avec la BRED (convention FESTIVAL du 25/06/2008). En raison de la faible rémunération de cette mutualisation, le 15/06/2016 la BRED a mis un terme à cette convention.

	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de comptes mutualisés	0	0
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	0,00 €	0,00 €
Montant des intérêts perçus par l'AD (avant impôts)	0,00 €	0,00 €
Montant des impôts dus par l'AD		
Montant des intérêts nets perçus après impôts	0,00 €	0,00 €
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%